ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION N°............. PORTANT SUR LA DEFINITION DE LA CONSISTANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE

Compétence volrie d'une Communauté Urbaine	Création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement		
Modalité du transfert	Affectation de plein droit puis transfert en pleine propriété	Art. L 5215-28 du CGCT	
Définition du domaine	Domaine public routier = l'ensemble des blens du domaine public des communes affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies farrèss	Art. L 111-1 code de la	
public routier	Domaine public routler = chaussée + dépendances	14 du CG3P	
Définition des dépendanes	Dépendances = éléments indissociables au domaine public router et présentant un lien utile à la conservation, à l'exploitation de la route, ou à la sécurité des usagers	TA Clermont-Ferrand, 2 déc. 1960, Troupel c/ maire Mauriac	

Rappel liminaire: (1) ne peuvent appartenir au domaine public routier communautaire que les biens appartenant à la Communauté Urbaine (2) un ouvrage public construit sur le domaine public routier n'appartient pas de ce seul fait au domaine public routier

	Consistan		omaine p naine	ublic router	9	que	ment	re prive
Elements		public	routler	Remarques	GPS&O	Commun	Departen	Proprietali
		oul	non		疆			à.
Chaussées, chemins, places et terrains	La chaussée classée sur le domaine public routier des communes	SOX III			eX.			
	La chaussée classée sur le domaine public routier du Département	X		Appartenance au domaine public routier départemental			X	ل
	La chaussée hors domaine public routier Les chemins ruraux classés dans le domaine privé communal situés hors		X	Exemple : chaussée au sein d'une résidence privée				X
	agglomération et ne présentant pas les caractéristriques d'une voie ouverte à la circulation générale		×			x		
	Les chemins ruraux classés dans le domaine privé communal mais silué en aggloèmration et présentant les caractéristiques d'une vole nécessaire à leur ouverture à la circulation générale	έX		Les voles carrossables et desservant au moins deux habitations	X			
	Les chemins forestiers en zone boisée hors intérêt communautaire, dans le domaine privé de la commune		×			х		
	Les places publiques ouverte à la circulation terrestre	.vx			3X.			
	d'un service (hors domaine public routier), exclusivement liées à un	300						
	équipement non communautaire et relevant d'un aménagement distinct de l'espace public continu		×	Exemple : Parvis de l'hôtel de ville, sans intérêt de circulation		×		
	Les terrains laissés libres par les riverains en dehors de leurs murs de clôture et leur eppartenant Les sous-sols des voirles communales	ž.	×	Sous réserve des dispositions du plan ou de l'arrêté d'alignement qui peuvent déterminer l'emprise des voles publiques	×			×
	Caves et geleries	THX III			X		_	<u> </u>
Réseaux sous viaires	Les ouvrages et canalisations liés à l'évacuation des eaux pluviales des voies communales				X			
	Les ouvrages et canalisations non llés à l'évacuation des eaux pluviales des voies communales		x		X			
	Ralentisseurs, ou « dos d'âne »	(7)(X)			X.			
' r	llots directionnels	A X			X		ļ	
r	Carrefour à sens giratoire	(XX)			Xt			_
	Terre-plein central	ex.			X			<u> </u>
	Barrières et glissières de sécurité Radars pédagogiques, mirroirs, panneaux flash	48.5	X		(X)	х		<u> </u>
	Bornes et panneaux de signalisation	X	1		X			
	Signalisation verticale de police	X			X			
dans l'emprise des	Signalisation verticale directionnelle	X			X			
voles publiques	Signalisation verticate de désignation de commune	XX			€X			
	Plaque de dénomination des voles	XX.			X			
	Signalisation horizontale de guidage	X			X		<u></u>	
	Signalisation horizontale reglementaire Encastrès lumineux de sols	XX.	S S		X.			
	Signalisation lumineuse (feux tricolores)	12 X	3		¥X.	-		-
r	usagers	XV			3X.3		\vdash	
	Ectalrage public à visée ornementate	443	X	Exemple : Embellssement des éclairages en période de fins d'année	総総	х		
Les trottoirs		與X岸	3		X.			
Les talus et fossés nécéssaires au soutien ou à la protection de la chaussée		XX.	4		VX.		<u> </u>	<u> </u>
Les accotements Les arbres sur accotement (arbres d'alignement) et arbres plantés sur te domaine public routter communal		×			×			-
Les clôtures, hales, murets de soutainement sur accotement		××	C CONTROL OF THE CONT	Oul si ; (1) ils sont construits sur la propriété de la personne publique (2) ils sont implantés pour assurer le maîntien de la chaussée ou contribuent à la sécurité des usagers	×			
Stèles, monuments, et aménagements commémoratifs			X	The bear secure is triminal and a secure of a secure o		×		
	Paysagement des giratoires, ouvrages (fieurs, arbustes, sculptures,)	X.X	200		発證	x		
	Autres espaces verts d'accompagnement de voirie non aménage	3-4X	2	Exemple : Friches sur accolement Les espaces verts - qu'ils soient ou non agreables à l'oeil - attenants à la voie ne sont inclus dans la voire	X,	ļ	ļ	<u> </u>
ornements, fleurs	Autres embellissements du domaine public routier non nécessaire à ce dernier		×	Les ospaces valus y la sodini de l'initiagnataire a l'orit a derinaine a la viole i a sont indes dans la value que s'ils contribuent à la conservation ou à l'exploitation de la route. S'ils répondent prioritairement à un logique d'embellissement ou d'agrément des riverains et administrés, ils n'ont pas vocation à être intégrés à la valor.		×		
	Les pistes et bandes cyclables sur emprise des voles	XX.			X.			
	Les ouvrages d'art (ponts, tunnels, tout ouvrage assurant la continuité de la voie communate)	NX.			X]
Les places pares eu	Les parcs publics de stationnement situés sur et sous la voie publique ou à	X	96			_	 	
zone de	côté mais participant à la fluidité de la circulation		<u> </u>		766	\vdash	\vdash	<u> </u>
etationnement	Les parcs publics de stationnement non affecté à la circulation terrestre en général mais à un service public ou bâtiment particulier retenue	×	×	Exemple : Parking d'un bâtiment administratif Si ils remplissent les conditions pour constituer un accessoire à la voie ou à son utilisation	XX	×	ļ	
j	Mobiliers de propreté		₹ x		ex.		1	1
Mobillers urbains	Bancs sur emprise du domaine public router	₹X	g		\$X.			
	Tollettes publiques	2000	₹ X		W	Х		
	Grilles et protection d'arbre	XX	3		X		_	<u> </u>
	Kiosques à journaux, colonnes de publicité		X	****	200		Ļ	<u> </u>
	Mobiliers publics urbains et publicitaires de communication		Š X			riétaire	e du m	obiller
	Abri-voyageurs		X		EX.		₩.	
	Arceaux et garages à vélos	XX			X	×		-
	Vidéo protection et/ou vidéosurveillance Lignes électriques, cables téléphoniques, canalisations de gaz, d'eau,		8 A	La collectivité compétente sera celle propriétaire de l'ouvrage (celle dont relève le service public auquel est	1		<u> </u>	1
publics d'assalnissement, d'électricité		30.00	X	affecté cet ouvrage).	1		de l'o	uvrage
ſ	Bornes pour fourniture d'éléctricité	愛矮雞	X		X			